



Menetou-Salon

Bulletin Municipal N° 9

SOMMAIRE

- 1 Le mot du Maire
- 2 L'équipe municipale
- 3 Les commissions municipales
- 4 Le calendrier des fêtes 1990
- 5 Le ramassage scolaire
- 6 A.D.M.R.
- 7 Urbanisme et Plan d'Occupation des Sols
- 8 Anecdotes : 18375... Abondance !
- 9 L'école
- 10 La cantine
- 11 L'état civil
- 12 Règlement intérieur du Mille~Club
- 13 Recensement Statistiques

LE MOT DU MAIRE

Depuis Mars 1989, l'équipe Municipale a changé puisque onze nouveaux Conseillers Municipaux sont venus se joindre aux anciens, pour satisfaire au mieux notre collectivité et les besoins de ses habitants.

Notre administration communale a vu elle aussi quelques changements. Monsieur Gilles JACQUET a été nommé Garde - Champêtre en remplacement de Monsieur Marcel PARIS, ayant fait valoir ses droits à la retraite. Mademoiselle Nathalie MITTERRAND a remplacé Madame Michelle MARTIN au secrétariat de la Mairie.

Deux emplois ont été pourvus, Monsieur Philippe LELARGE a été nommé Agent d'Entretien et Madame Corine RIFFET Assistante à l'Ecole Maternelle.

L'ensemble des élus et du personnel Communal sont en place pour la bonne marche de notre service public. Je compte sur eux pour leur disponibilité et leur efficacité.

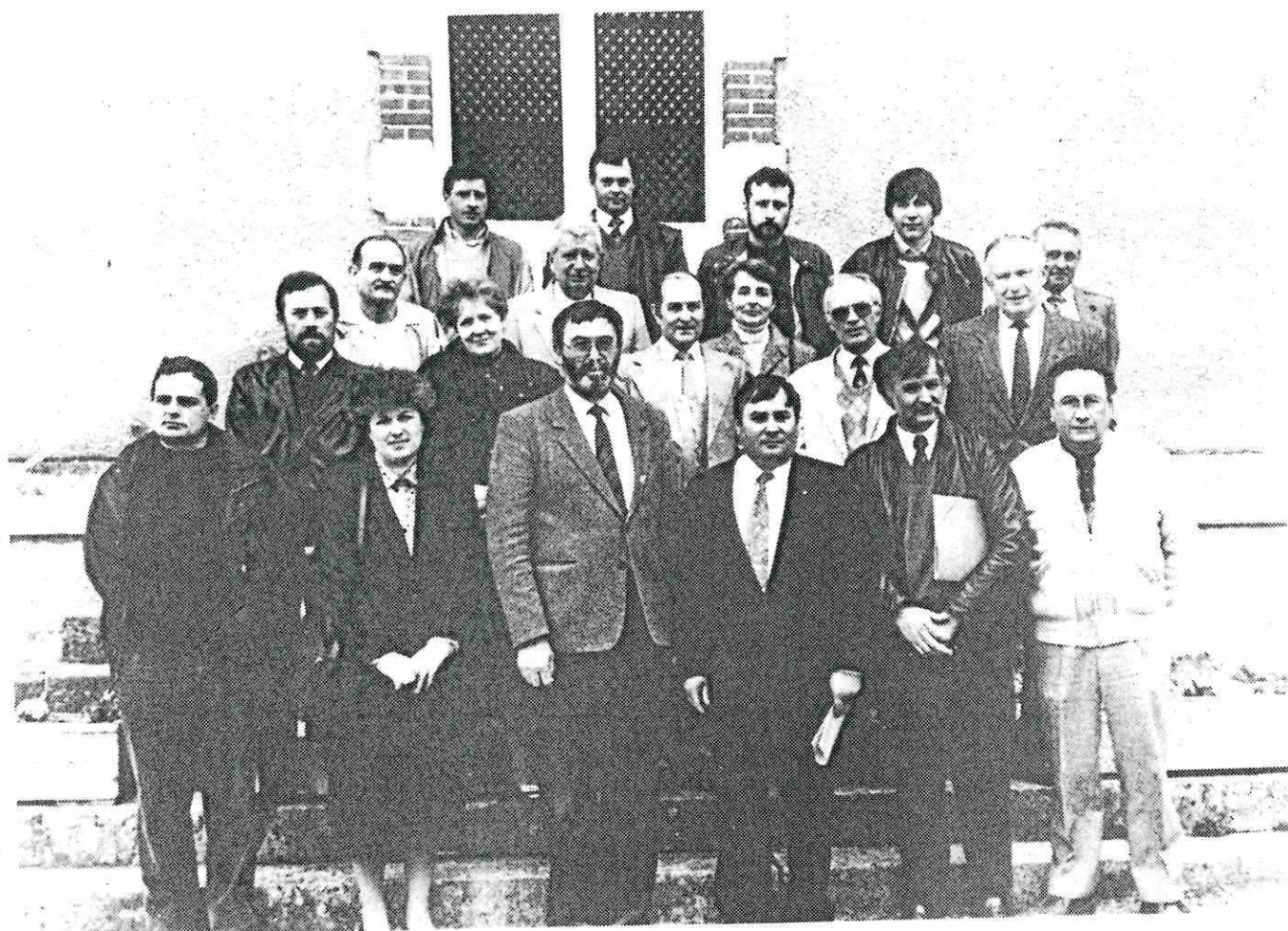
L'avenir de MENETOU se joue chaque jour face aux évolutions incontrôlables de notre société. C'est pour cela qu'il faut porter une étude attentive et réaliste dans la période actuelle. Ce n'est pas toujours facile au moment où ce sont souvent les revendications personnelles qui l'emportent sur le respect de la collectivité. Il ne faut pas que la démagogie cède la place à l'examen approfondi des problèmes de ce qui peut ou ne peut pas être fait, ou de ce qui doit l'être.

Les besoins sont tels que nous avons de nombreux projets en cours d'étude : l'agrandissement de la cantine scolaire, la fin de l'assainissement dans le bourg, l'informatisation du secrétariat de Mairie, la construction d'un deuxième stade, l'arrêté du Plan d'Occupation des Sols, l'assainissement dans les villages, la construction de logements locatifs, l'aménagement des réseaux de communication pour un meilleur accueil, la création d'un pôle touristique et économique qui saura être à la hauteur du nom de MENETOU-SALON.

Voilà quelques mots qui reflètent l'idée que j'ai d'une mission municipale et mieux que moi, "Voltaire" l'a écrit en cette phrase :

"Se comprendre soi-même, comprendre les autres et qui plus est, se comprendre mutuellement, voilà le secret de la vie et de la société, tout le mystère du bien-être des individus, des communautés et des nations."

L'équipe municipale



LE MAIRE : MONSIEUR JACKY GREGOIRE

LES ADJOINTS :

- 1er Adjoint : Monsieur REMANGEON Bernard
- 2e Adjoint : Monsieur BORDAT Jean-Mary
- 3e Adjoint : Madame BOIN Anne-Marie
- 4e Adjoint : Monsieur THIBAUT Lucien
- 5e Adjoint : Monsieur CHAVET Philippe

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX :

Monsieur ANIN Claude
Monsieur CLEMENT Pierre
Monsieur DON Yves
Madame FONTAINE Marie-Claude
Monsieur GILLET Pascal
Madame GUILLAudeau Hélène
Monsieur JABARD Yves

Monsieur JACQUET Christian
Monsieur LAUGERAT Jean
Monsieur LEGER Noël
Monsieur MAINDRAULT France-Hubert
Monsieur MERCIER Jean
Monsieur MILLET Christian

MAIRIE DE MENETOU SALON

COMMISSIONS DIVERSES

	MAIRE : MR. GREGOIRE Jacky
1er ADJOINT :	MR. REMANGEON Bernard
2me " :	MR. BORDAT Jean-Mary
3me " :	Mme BOIN Anne-Marie
4me " :	MR. THIBAUT Lucien
5me " :	MR. CHAVET Philippe

1) - BATIMENTS COMMUNAUX ET SCOLAIRES - TRAVAUX DU DOUROC :

- MR. THIBAUT Lucien
- MR. JACQUET Christian
- MR. JABARD Yves
- MR. LAUGERAT Jean
- MR. GARCIA Rodolphe
- MR. LEGER Noël
- MR. CHAVET Philippe
- MR. PARIS Gérard
- MR. CHEMIN Jean-Marie
- MR. JOULIN Pierre

2) - VOIRIE COMMUNALE ET RURALE - ETANG COMMUNAL :

- MR. REMANGEON Bernard
- MR. GILLET Pascal
- MR. DON Yves
- MR. THIBAUT Lucien
- MR. CLEMENT Pierre
- MR. MERCIER Jean
- MR. JACQUET Christian
- MR. CHAVET Philippe

3) - SYNDICAT D'ELECTRIFICATION DE VEAUGUES :

- MR. GREGOIRE Jacky
- MR. BORDAT Jean-Mary

4) - REVISION DES LISTES ELECTORALES :

a- POLITIQUES

- MR. JABARD Yves
- MR. LEGER Noël
- MR. REMANGEON Bernard
- MR. DON Yves
- MR. GIRARD Daniel
- MR. MILHET Jean-Paul
- Mme FONTAINE Marie-Claude

b- CHAMBRE DE COMMERCE :

- MR. JOUSNEAU Lucien
- MR. LEGER Noël
- MR. THIBAUT Lucien
- Mme FONTAINE Marie-Claude

c- CHAMBRE DES METIERS :

- MR. BOIN Michel
- MR. RAIMBAULT Daniel
- MR. LEGER Noël
- MR. MITTERRAND Jean-Claude
- MR. TESSIOT Michel

d- CHAMBRE D'AGRICULTURE :

- MR. RAIMBAULT Michel
- MR. MERCIER Jean
- MR. MILLET Christian

e- ELECTIONS PRUD'HOMES :

- Salarisés :
- Mme FERRY Claudine
- MR. MITTERRAND Jean-Claude
- MR. FAURE Patrick
- Employeurs :
- MR. JOLIVET François
- MR. BRANCHU Jean-Pierre

5) - SERVICE DES EAUX :

- MR. THIBAUT Lucien
- MR. LAUGERAT Jean
- MR. GILLET Pascal
- MR. JACQUET Christian

6) - IMPOIS : (Propositions) T : Membres titulaires ; S : Membres suppléants

- MR. GIRARD Daniel T
- MR. VAULLERIN Jean-Claude
- MR. MERCIER Maurice T
- MR. REMANGEON Bernard T
- MR. JACQUET Gérard
- MR. CHAVET Philippe
- MR. CHAVET Guy S
- MR. RIFFET Roger S
- MR. OUTOUT Ferdinand
- MR. THIBAUT Lucien
- MR. JACQUET Christian
- MR. JOFFROY J-Pierre S
- MR. GILLET Pascal
- MR. JOUANIN Jean
- MR. MILLET Christian
- MR. CLEMENT Pierre
- MR. PEZARD Serge S
- MR. GILLET Pascal

* Membres extérieurs au Conseil Municipal

6)- IMPOIS Suite : (Propositions)

- Mme GUILLAUMEAU Hélène
- MR. DON Yves T
- Mme GUILLAUMEAU Véronique S
- SAS Pierre d'ARENBERG T
- MR. BORDAT Jean-Mary
- MR. FOUCHER Hubert
- MR. MOREAU Gérard S
- Mme HERVET S
- MR. BARREAU Robert
- MR. TEILLER Bernard T

7)- FINANCES :

- MR. MAINDRAULT France-Hubert
- MR. CHAVET Philippe
- MR. CLEMENT Pierre
- MR. BORDAT Jean-Mary
- MR. REMANGEON Bernard
- MR. LEGER Noël
- MR. BORDAT Jean-Mary
- MR. ANIN Claude
- MR. THIBAUT Lucien
- Mme BOIN Anne-Marie
- MR. JACQUET Christian
- MR. LEGER Noël
- MR. BORDAT Jean-Mary
- MR. LEGER Noël
- MR. JACQUET Christian
- MR. ANIN Claude
- MR. CLEMENT Pierre
- MR. STEFANI Pierre
- Mme BERTHIN Françoise
- Mme SIMON Monique
- MR. GILLET Pascal
- Mme FONTAINE Marie-Claude

8)- ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES :

- MR. ANIN Claude
- MR. THIBAUT Lucien
- Mme BOIN Anne-Marie
- MR. JACQUET Christian
- MR. LEGER Noël
- MR. BORDAT Jean-Mary
- MR. ANIN Claude
- MR. CLEMENT Pierre
- MR. STEFANI Pierre
- Mme BERTHIN Françoise
- Mme SIMON Monique
- MR. GILLET Pascal
- Mme FONTAINE Marie-Claude

9)- S.I.V.O.M. DE SAINT MARTIN D'AUXIGNY :

- MR. GREGOIRE Jacky
- MR. REMANGEON Bernard
- Mme BOIN Anne-Marie

10)- SYNDICAT DU C.E.G. D'HENRICHEMONI :

- MR. GREGOIRE Jacky
- Mme GUILLAUMEAU Hélène

11) - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (Ancien B.A.S.) :

- Mme FONTAINE Marie-Claude
- MR. REMANGEON Bernard
- Mme BOIN Anne-Marie
- Mme GUILLAUMEAU Hélène
- Mme GORDET Odette
- MR. JOLIVET Léon
- MR. POISSON Roger
- MR. TRIBALAT Louis

12)- SYNDICAT DE RAMASSAGE SCOLAIRE :

- Mme BOIN Anne-Marie
- MR. MILLET Christian

13)- SYNDICAT D'EAU (S.M.I.R.N.E. & S.M.E.R.S.E.) :

- MR. GREGOIRE Jacky
- MR. LAUGERAT Jean

14)- C.R.A.R. D'HENRICHEMONI :

- MR. GREGOIRE Jacky
- MR. JACQUET Christian

15)- RELATION AVEC LES ECOLES - CANTINE SCOLAIRE :

- MR. JABARD Yves
- MR. CHAVET Philippe
- Mme GUILLAUMEAU Hélène
- MR. ANIN Claude
- Mme GUIGNON Nadine
- 1 délégué des Parents d'Elèves
- Mme BOIN Anne-Marie
- MR. REMANGEON Bernard

16)- SYNDICAT INTERCOMMUNAL - AMENAGEMENT DE LA PETITE SAULDRÉ :

- MR. MERCIER Jean
- MR. THIBAUT Lucien

17)- DELEGUES CENTRE DE GESTION - PERSONNEL COMMUNAL :

- MR. THIBAUT Lucien
- MR. BORDAT Jean-Mary
- MR. CHAVET Philippe
- MR. GILLET Pascal
- MR. REMANGEON Bernard
- MR. JABARD Yves

18)- INFORMATIQUE :

- MR. CHAVET Philippe
- MR. GILLET Pascal
- MR. BORDAT Jean-Mary
- MR. CLEMENT Pierre

19)- URBANISME - PERMIS DE CONSTRUIRE - PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

- MR. THIBAUT Lucien
- MR. JACQUET Christian
- MR. REMANGEON Bernard
- MR. LAUGERAT Jean
- MR. CHAVET Philippe
- MR. DON Yves
- MR. MERCIER Jean
- MR. CLEMENT Pierre
- MR. BORDAT Jean-Mary
- MR. LEGER Noël

20)- ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE :

- MR. GILLET Pascal
- MR. THIBAUT Lucien
- Mme FONTAINE Marie-Claude
- MR. BLAIN Claude
- MR. DON Yves
- Mme GUILLAUMEAU Hélène
- MR. CHEMIN Jean-Marie
- MR. JOFFROY Jean-Pierre
- Mme BOIN Anne-Marie

21)- INFORMATION :

- Mme GUILLAUMEAU Hélène
- MR. LEGER Noël
- MR. BORDAT Jean-Mary
- Mme BOIN Anne-Marie

Dimanche 7 JANVIER : Repas des Anciens
Rifles V.C.B.

Dimanche 14 JANVIER : Concours de belote organisé par le club Football

Dimanche 28 JANVIER : Saint-Paul

Samedi 4 FEVRIER : Bal costumé (Comité des Fêtes)

Samedi 17 et Dimanche 18 FEVRIER : Stage des Majorettes

Samedi 24 FEVRIER : Concours de Tarot

Samedi 10 MARS : Ouverture de la pêche à l'étang communal

Dimanche 25 MARS : Expo-vente du Club Accueil et Joie de Vivre

Dimanche 1er AVRIL : Course cycliste (V.C.B.)

Samedi 28, Dimanche 29 et Lundi 30 AVRIL : Salon artistique (Syndicat
d'Initiative)

Lundi 30 AVRIL : Bal du Muguet

Mardi 1er MAI : Grande fête du Muguet et omnisports (A.C.P.G.)

Dimanche 29, Lundi 30 AVRIL et Mardi 1er Mai : Jumelage U.N.C. à Saint-Sauveur
Lendelin

Dimanche 13 MAI : Frainie des Brangers

Jeudi 24 MAI : Brocante-Braderie (Commerçants du Bourg du Haut)

Dimanche 27 MAI : Communion

Dimanche 10 JUIN : Journée Fruits de Mer (Amicale des Sapeurs-Pompiers)

Samedi 16, Dimanche 17, Samedi 23 et Dimanche 24 JUIN : Tournoi de tennis

Dimanche 24 JUIN : Concours de pêche

Dimanche 1er JUILLET : Mèchoui A.F.N.

Dimanche 8 JUILLET : Mèchoui à l'Etang Communal

Dimanche 22 JUILLET : Concours de boules

Samedi 18 et Dimanche 19 AOUT : Caves ouvertes

Dimanche 26 AOUT : Course cycliste (V.C.B.)

Samedi 1er et Dimanche 2 SEPTEMBRE : Concours Hippique

Samedi 8, Dimanche 9 et Lundi 10 SEPTEMBRE : Salon des Antiquaires

Dimanche 16 SEPTEMBRE : Fête Aérienne (sous réserves)

Dimanche 4 NOVEMBRE : Rifles A.C.H.B.

Vendredi 16 NOVEMBRE : Assemblée Générale du Comité des Fêtes

Dimanche 18 NOVEMBRE : Rifles paroissiales

Samedi 24 NOVEMBRE : Soirée de l'Amitié

Samedi 1er DECEMBRE : Saint-Eloi (Artisans)

Dimanche 2 DECEMBRE : Sainte Barbe (Pompiers)

Dimanche 9 DECEMBRE : Rifles A.F.N.

Samedi 15 DECEMBRE : Dîner aux Chandelles

LE RAMASSAGE SCOLAIRE

S. I. R. S. SAINT-MARTIN D'AUXIGNY

KM	ITINERAIRE	HORAIRE	KM	ITINERAIRE	HORAIRE
----	------------	---------	----	------------	---------

les arrêts

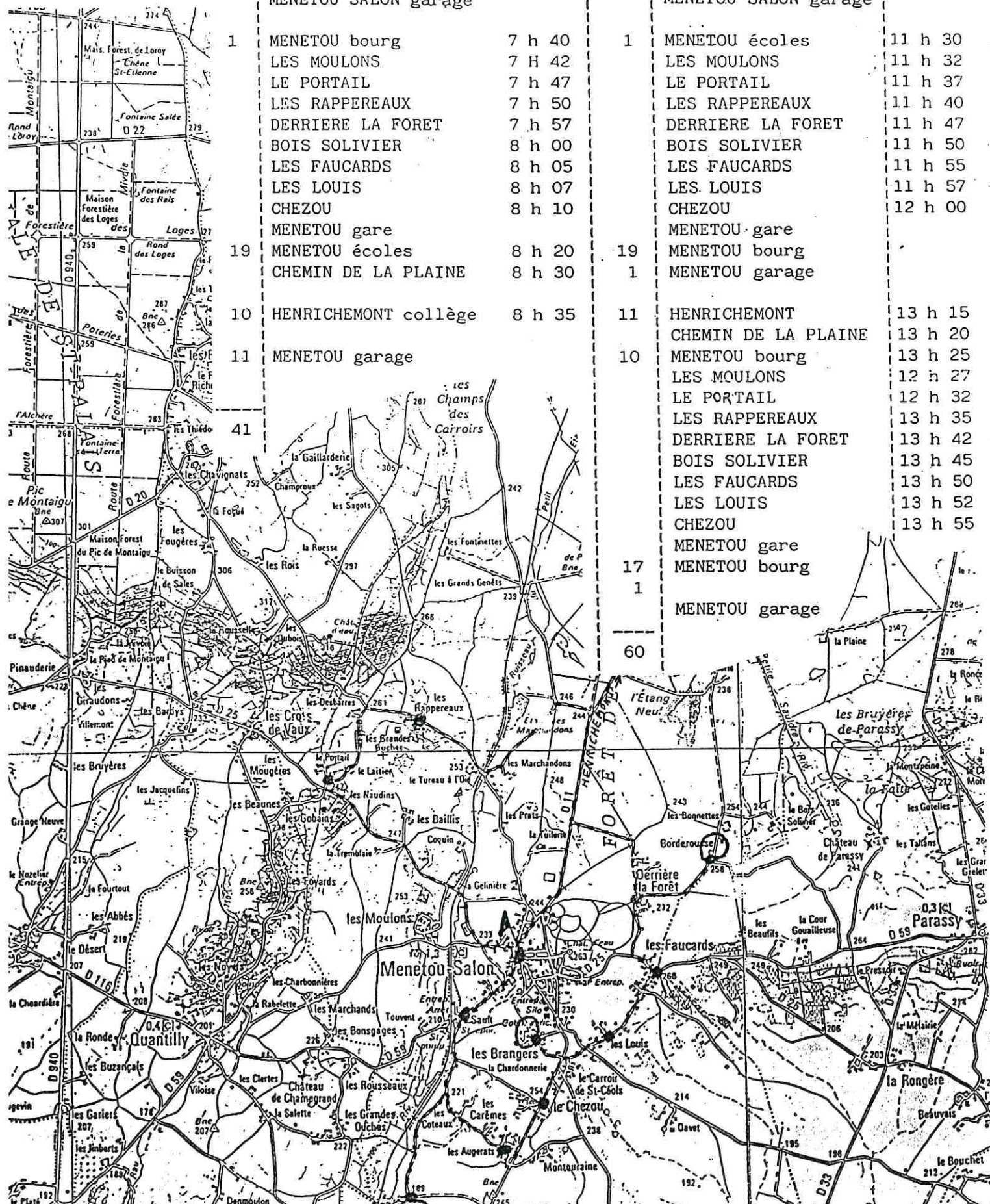


MENETOU SALON garage

MENETOU SALON garage

1	MENETOU bourg	7 h 40
	LES MOULONS	7 h 42
	LE PORTAIL	7 h 47
	LES RAPPEREAX	7 h 50
	DERRIERE LA FORET	7 h 57
	BOIS SOLIVIER	8 h 00
	LES FAUCARDS	8 h 05
	LES LOUIS	8 h 07
	CHEZOU	8 h 10
	MENETOU gare	
19	MENETOU écoles	8 h 20
	CHEMIN DE LA PLAINE	8 h 30
10	HENRICHEMONT collège	8 h 35
11	MENETOU garage	

1	MENETOU écoles	11 h 30
	LES MOULONS	11 h 32
	LE PORTAIL	11 h 37
	LES RAPPEREAX	11 h 40
	DERRIERE LA FORET	11 h 47
	BOIS SOLIVIER	11 h 50
	LES FAUCARDS	11 h 55
	LES LOUIS	11 h 57
	CHEZOU	12 h 00
	MENETOU gare	
19	MENETOU bourg	
1	MENETOU garage	
11	HENRICHEMONT	13 h 15
	CHEMIN DE LA PLAINE	13 h 20
10	MENETOU bourg	13 h 25
	LES MOULONS	12 h 27
	LE PORTAIL	12 h 32
	LES RAPPEREAX	13 h 35
	DERRIERE LA FORET	13 h 42
	BOIS SOLIVIER	13 h 45
	LES FAUCARDS	13 h 50
	LES LOUIS	13 h 52
	CHEZOU	13 h 55
	MENETOU gare	
17	MENETOU bourg	
1	MENETOU garage	



L' A.D.M.R. une aide efficace

L' Association d'Aide à domicile en milieu rural, dont le siège social est fixé à la Mairie de Saint Martin d'Auxigny, étend son activité sur les onze communes du canton et sur la commune d'Achères.

Depuis sa création en 1981, elle apporte une aide précieuse aux familles en difficultés.

Durant 1989, Trente familles ont bénéficié des services de la Travaillouse Familiale.

La Travaillouse Familiale intervient dans les familles en cas de : Maternité, maladie du Père ou de la Mère, hospitalisation, surmenage. Une prise en charge est accordée par les organismes financiers : C.A.F., C.P.A.M., M.S.A., autres Caisses. Une participation personnelle est toujours demandée aux Familles, en fonction de leurs revenus.

En collaboration avec la Fédération A.D.M.R. du Cher, l'Association locale a mis en place : DOMICILE SERVICES DU CHER.

Domicile Services s'adresse à toutes les Personnes ou Familles qui ne peuvent bénéficier des Services déjà existants : ex, Travaillouse Familiale, Aide Ménagère. Il peut également intervenir pour le compte des Collectivités.

Le Service Ménager est actuellement opérationnel dans le Canton.

Pour venir en aide aux plus démunis, l'Association locale a passé une convention avec la Banque Alimentaire. Les bénévoles confectionnent les colis et en assurent le portage. 375 colis alimentaires ont ainsi été distribués en 1989.

Deux braderies de vêtements seront organisées. Elles auront lieu à Saint Martin, Salle polyvalente les 27 et 28 avril 1990, les 27 et 28 octobre 1990.

L'URBANISME DANS NOTRE COMMUNE

L'Urbanisme, c'est l'étude systématique des méthodes permettant d'adapter l'habitat, notamment urbain aux besoins des hommes ; ensemble des techniques d'application de ces méthodes (cf. dictionnaire Robert).

L'Urbanisme apparaît donc comme une discipline de synthèse qui unit l'esprit scientifique attaché aux faits, l'esprit artistique orienté vers la beauté et l'esprit moral guidé par un idéal humaniste.

C'est dans ces trois directions que la commission d'urbanisme de la commune à travailler, travaille et travaillera dans l'élaboration, la mise en place et l'application du POS.

- PLAN D'OCCUPATION DES SOLS .

Le POS se compose essentiellement de deux documents graphiques :

1. Plan cadastral où sont visualisées les différentes zones.
2. Un règlement précisant les différentes dispositions et règles.

- OU EN SOMMES-NOUS ACTUELLEMENT ?

La phase d'étude est pratiquement terminée..

Délibération du Conseil Municipal
arrêtant le projet du POS

3 mois

Arrêté du Maire
rendant public le POS

1 mois

Enquête Publique
Arrêté du Maire

1 mois

Délibération du Conseil Municipal
approuvant le POS

1 mois

La Commune dotée d'un POS est désormais responsable de la délivrance des diverses autorisations d'utilisations du Sol (Permis de construire entre autre).

- PERMIS DE CONSTRUIRE

Champ d'application

"Quiconque désire entreprendre ou implanter une construction à usage d'habitation ou non, même ne comportant pas de fondations, doit, au préalable obtenir un permis de construire".

- toute construction, même ne comportant pas de fondations,
- habitations légères de loisirs plus de 20 m²,
- vérandas plus de 20 m²,
- structures gonflables,
- locaux divers enterrés,
- piscines couvertes,
- centrales à béton,
- capteurs solaires,
- création d'un ou plusieurs niveaux supplémentaires si la surface créée plus de 20 m²,
- changement de destination avec travaux,
- modification du volume si surface créée plus de 20 m².

Le permis de construire est périmé si dans un délai de 2 ans à compter de sa notification, les travaux ne sont pas commencés.

- LE CERTIFICAT D'URBANISME

Il informe le demandeur sur la constructibilité d'un terrain ou sur la possibilité de réaliser une opération déterminée.

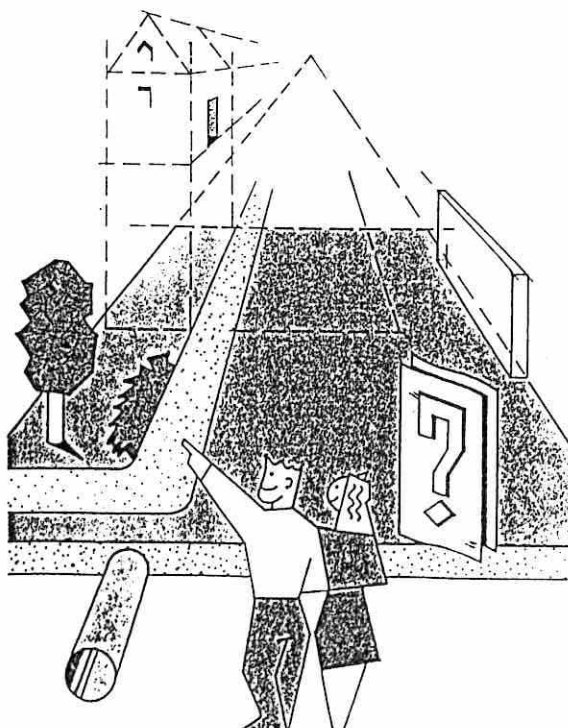
La demande, établie sur un formulaire national, peut être présentée par :

- le propriétaire,
- toute personne intéressée.

Le Certificat d'Urbanisme est valable :

- un an,
- jusqu'à 18 mois pour certains types de C.U.

Il peut être prorogé une seule fois pour un an si la demande est faite deux mois avant l'expiration de sa validité.



Montmédy 1^{re} Saône le 19th 1875
 Clin

Monsieur le Maire

Monsieur
 Il est paru sur le
 journal le Lyon républicain de Lyon
 un article fait pour alarmer
 les vigneron de nos pays et dont
 nous suspectons la provenance
 nous croyons que c'est un truc
 de marchands de vin pour
 abaisser les prix dans nos contrées
 où la récolte est bonne sans
 cependant être une abondance
 comme dans vos pays et pour
 nous c'est la première récolte
 depuis 1875 que nous faisons
 grâce à la reconstitution de

nos vignobles en greffes
 opération qui pour nous
 a été très coûteuse.

Nous vous remercions
 Monsieur le Maire de nous
 bien nous renseigner si l'article
 ci-joint a du mal ou si
 c'est l'œuvre de marchands
 peu scrupuleux

Agitez Monsieur le Maire
 l'assurance de ma
 considération distinguée

Au nom d'un group de propriétaires
 vignerons

P. Barbier-Boutier

La Fin des Vendanges

Les vendanges s'achèveront partout cette semaine.

La récolte dans toute la France est supérieure à toutes les prévisions. On fait près du double de la première évaluation.

A Menetou-Salon, aux environs de Bourges, on donne la contenance de vin d'un tonneau pour deux tonneaux vides; ceux-ci, très rares, ont atteint un prix exorbitant.

Si la futaille coûte 30 ou 40 francs, le cadeau n'est que mince, puisque les bons vins de Sancerre sont livrés à 30 francs l'hectolitre.

On ne sait où loger la récolte. Cette crise est due à l'absence des acheteurs de vin gris et des fabricants de vin de Champagne, qui, cette année, sont restés chez eux.

Terminons en disant que les Parisiens devront payer, pour leur vin ordinaire, une somme plus forte de droits d'octroi, de régie et de transport, etc., que pour l'acquisition de la barrique elle-même. On sait que les frais s'élèvent à plus de 60 francs pour faire parvenir à domicile dans Paris un tonneau de vin de 220 à 230 litres.

A Lyon, la somme pour le même tonneau se réduit à 35 francs environ, ce qui est déjà assez onéreux.

(Extrait du Lyon Républicain)



RENTREE SCOLAIRE 1 9 8 9

ECOLE PRIMAIRE

CINQ CLASSES - 108 ELEVES

C.P.	18 élèves.....	Mme MUSARD (Directrice)
C.E.1 - C.P..	18 élèves.....	Mme GILLET
C.E.2.....	24 élèves.....	Mme BERNARD
C.M.1.....	22 élèves.....	M. CORNIEUX
C.M.2.....	26 élèves.....	M. GERBAULT

ECOLE MATERNELLE

TROIS CLASSES - 87 élèves

Section Grands.....	19 élèves	Mme BORDAT (Directrice)
Section Moyens.....	11 élèves	
Section Moyens.....	7 élèves	Melle ROMIEU
Section Petits.....	22 élèves	
Section Petits.....	17 élèves	Mme COJAN Mme PIGNAULT
Section Bébé (2 ans)..	11 élèves	
Assistantes		Mme MITTERRAND Mme RIFFET.

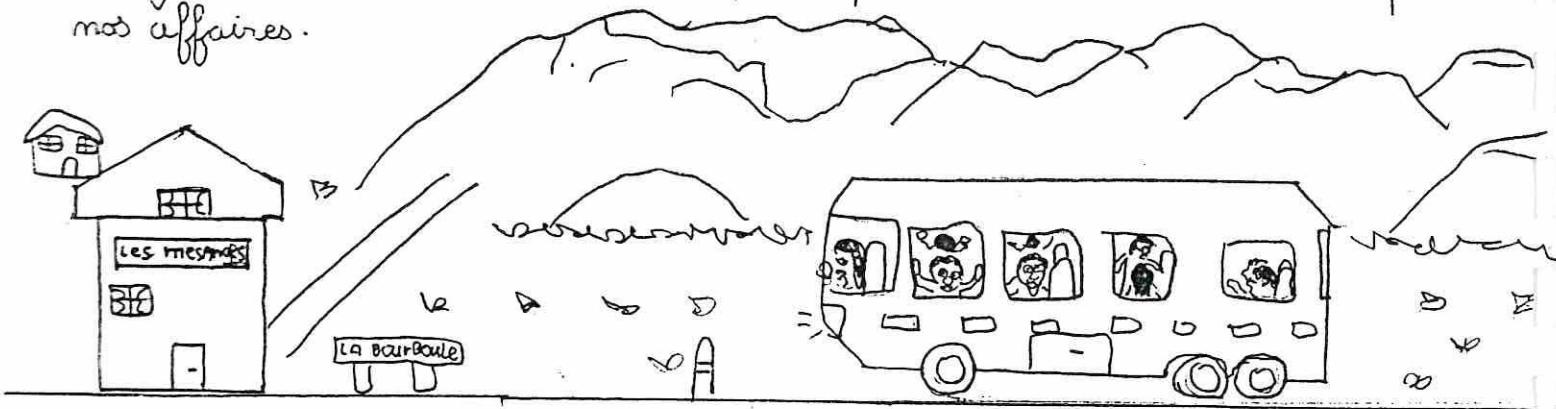


NOTRE VOYAGE AU MONT-DORE

CM 1 et CM 2



Nous sommes partis dimanche 21 janvier à 5 h 30. Nous nous sommes arrêtés à P^t Bourguin pour prendre notre petit déjeuner. Puis nous sommes arrivés à la Bourboule vers 10 h 30. Nous nous sommes installés aux "Mésanges". La cuisine et la salle à manger occupaient le rez de chaussée. Les chambres des garçons étaient au 1^{er} étage et celles des filles au 2^{ème}. Entre les lits, des petites tablettes servaient à poser nos affaires.

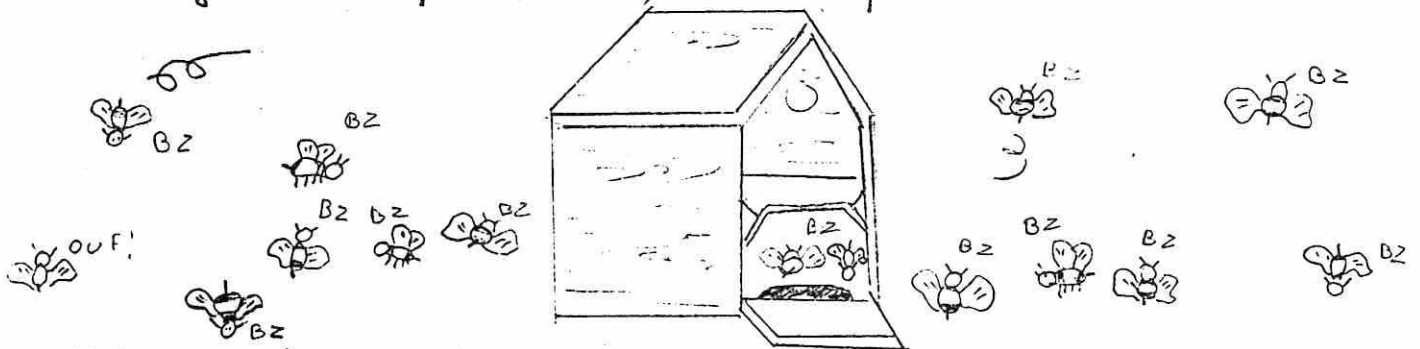


L'après-midi, nous avons pris le car pour nous rendre au pied du Puy de Lancy. Là, nous sommes montés dans un téléphérique qui nous a emmenés à 1780m d'altitude. Tout en nous élevant, nous avons admiré le magnifique paysage. Une montée plus soudaine nous a fait pousser un cri formidable.

Nous sommes descendus du téléphérique et nous avons emprunté un sentier qui nous a conduits jusqu'au sommet du Lancy (1886m). L'ascension s'est faite en quatre petits groupes. Le premier, dirigé par monsieur Gerbault, a commencé à monter, puis a suivi le groupe de monsieur Cornieux puis celui de monsieur Meusard et enfin celui de monsieur Veyret. Nous avons dû escalader un peu sur la glace et ce ne fut pas chose facile. Quand nous sommes arrivés au sommet, nous étions émerveillés par le vaste panorama qui s'offrait à nous. Nous avons pu reconnaître grâce à la table d'orientation les sommets qui nous entouraient : (le Puy de Dôme, le Puy de la Vierge, le Puy de Lancy...) La descente était glissante, surtout en haut, et nous avons dû prendre beaucoup de précautions pour rejoindre le téléphérique. Nous sommes rentrés tous très contents de notre grande randonnée en montagne.

Lundi matin vers 9 heures et demie nous avons rendez-vous à la "ruche des volcans".

En entrant, l'apiculteur nous a accueillis dans une pièce où se trouvaient des ruches vitrées et un projecteur de film. Entre les deux vitres, se logeaient une reine et ses cinq mille ouvrières. L'apiculteur nous a donné d'amples explications sur les ruches et les abeilles. Puis il nous a laissé regarder tranquillement le film qui avait une durée d'environ vingt minutes. Alors l'apiculteur est revenu et nous a invités dans une autre pièce. Il nous a montré différentes machines: une qui permet d'ôter les bouchons de cire qui obstruent les alvéoles, une centrifugeuse, une autre qui sert à fabriquer les bonbons. Puis, nous sommes allés acheter soit des bougies, soit des bonbons (que nous avions goûtés auparavant) soit un pot de miel!



L'après-midi du lundi 22 janvier, nous sommes allés au Mont-Dore, à la patinoire. Pour chauffer les patins à glace, ~~ce n'était~~ pas facile! C'était de la vraie glace, une vraie patinoire! Bernard nous a fait une démonstration, c'était très bien. Nous sommes entrés en piste chacun à notre tour. Mais nous sommes bien amusés même si quelque fois nous tombions.

À quatre heures le cœur triste, nous avons quitté nos chaussures; certains avaient des ampoules aux pieds.

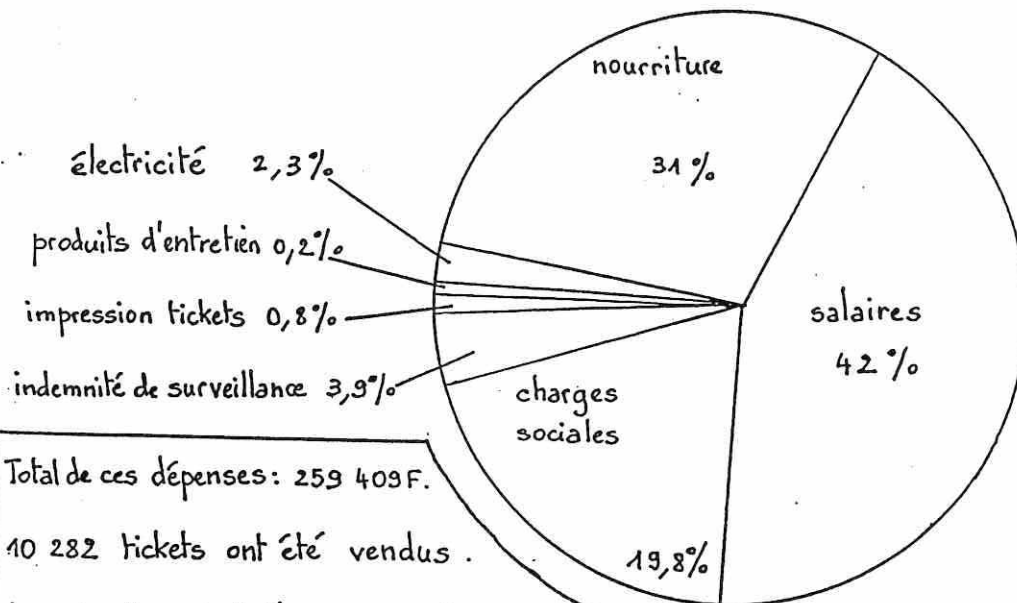
Après un dernier goûter, nous sommes tous remontés dans le car direction Menetou-Salon.

Même si, cette année, la neige n'était pas au rendez-vous, nous avons passé deux bonnes journées en Auvergne.

la cantine



REPARTITION EN POURCENTAGE DES DEPENSES POUR 1989 :



Total de ces dépenses: 259 409 F.

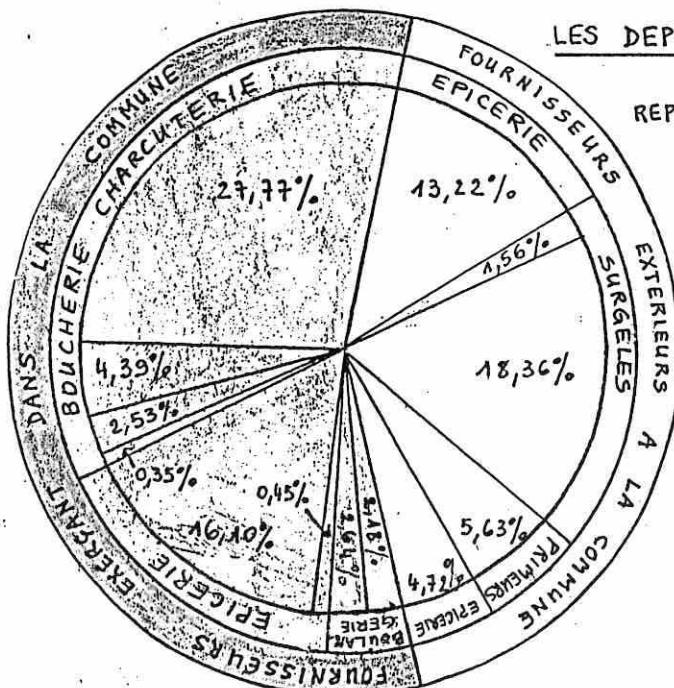
10 282 tickets ont été vendus.

Le prix de revient d'un repas est 25,23 F.



LES DEPENSES POUR LA NOURRITURE :

REPARTITION ENTRE LES 13 FOURNISSEURS.



NOUS SOMMES NES EN 1989

- 1-BILLAQUOIS Félicien, Marcel, Désiré né le 1er novembre,
à Saint-Doulchard
- 2-BROUARD Quentin né le 31 octobre, à Saint-Doulchard
- 3-CHRISTOFLEAU Olivier, Nicolas né le 16 novembre,
à Bourges
- 4-CLEMENT Anne, Edith, Anne-Marie née le 13 septembre,
à Bourges
- 5-DELEPLANCQUE Benoît, Guillaume né le 22 juillet,
à Saint-Doulchard
- 6-FOUCHET Aude, Chantal née le 30 septembre,
à Châteauroux
- 7-JACQUET Laura, Lucie, Lucienne née le 17 octobre,
à Bourges
- 8-KOENIG Sylvain, Fabrice né le 6 juin,
à Saint-Doulchard
- 9-LAUNAY Julie née le 8 janvier, à Saint-Doulchard
- 10-LECLERC Richard, Bruno né le 18 septembre,
à Saint-Doulchard
- 11-LELARGE Fabien né le 24 juin, à Bourges
- 12-LELARGE Natacha, Nelly née le 22 juin, à Bourges
- 13-LUNEVILLE Jessica, Anita née le 20 octobre,
à Saint-Doulchard
- 14-MASSONNAT Bérangère, Maryline née le 16 décembre
à Saint-Doulchard
- 15-REMANJON Morgane, Marthe, Suzanne née le 24 février,
à Bourges
- 16-SIMEON Thomas né le 3 janvier à Bourges

NOUS NOUS SOMMES MARIÉS EN 1989

- 1- BENARD François, Hubert, Marcel et MOINDROT Martine,
Marguerite, Jeanne le 25 août
- 2- BROUCHET Yves, Christophe et LAGARDE Aude, Marie,
Paule, Jacques le 24 juin
- 3- DE RANCOURT DE MIMERAND Rémi, Claude, Marie et PAPIN
Annie, Marie, Jane le 23 septembre
- 4- GASTE Pascal, Raymond et RODRIGUES Déolinda
le 18 février
- 5- JACQUET Jean-Michel, Pierre, Louis et VATAN Florence,
Michelette le 2 septembre
- 6- LURION Patrick, Luc, André et BARANGER Martine,
Juliette le 10 juin
- 7- SLUMP François et GAUTERON Marcelle, Aimée
le 28 janvier

LES DECES EN 1989

- 1- AUGY Raymonde,Georgette,Henriette
(Transcription) le 1er mai
- 2- BEAUVAIS Marguerite,Marie,Blanche, veuve
RIBEAUDEAU (Transcription) le 30 janvier
- 3- BOUCHARD Augustine, veuve PAPIN
(Transcription) le 29 décembre 1988
- 4- BOUCHARD Bernard,Jean époux PODEUR le 1er août
- 5- CADIERGUES Robert,Jean, veuf JOUANNIN
(Transcription) le 6 septembre
- 6- CHAGNON Rodolphe époux BARDET
(Transcription) le 14 juillet
- 7- CHEVALIER Robert,Eugène époux RABILLON
le 3 septembre
- 8- DANJOU Thérèse veuve COUVEIGNES
(Transcription) le 24 août
- 9- DANSEUX Oscar,Kléber veuf PIGEAT
(Transcription) le 10 avril
- 10- DELIOUX Emile veuf NOINDREAU
(Transcription) le 13 mai
- 11- GAMARD Gilles,Raphaël
(Transcription) le 29 juillet
- 12- GERBIER Bernadette,Pierrette,Mauricette épouse
GILBERT (Transcription) le 17 janvier
- 13- LANOUE Auguste veuf SIGURET le 8 février
- 14- LANOUE Emile,Alphonse époux LAPORTE
le 7 décembre
- 15- LANQUETIN Monique,Marcelle,Roberte,Fernande
épouse CHOLLET (Transcription) le 29 avril
- 16- LEGER Marie,Jeanne,Marcelle veuve CHEVALLIER
(Transcription) le 15 octobre
- 17- MOREUX Marie,Madeleine veuve BOURGEOIS
(Transcription) le 5 septembre
- 18- PERREAU René,Clair veuf TROCHET
(Transcription) le 29 mai
- 19- RAMAIN Lucie veuve LELARGE
(Transcription) le 10 juin
- 20- ROBIN Maurice veuf BASE
(Transcription) le 6 avril
- 21- ROMAGNY Colette,Martine épouse RAFFETIN
(Transcription) le 2 décembre
- 22- SEVCIK Peter veuf LASTOVICOVA
(Transcription) le 11 mai
- 23- TEILLEUX Geneviève,Suzanne veuve COEURET
(Transcription) le 17 janvier
- 24- VERDET Blanche,Marie,Augustine veuve LEGER
le 16 janvier
- 25- VISSER Jacqueline,Lucienne veuve ROUSSEAU
le 26 avril



POPULATION ET STATISTIQUE

Il y a cent ans, la population de Menetou était pratiquement le double de ce qu'elle est aujourd'hui. Le plus ancien dénombrement officiel remonte à 1793; la population de Menetou s'élevait alors à 2042 habitants. Elle ne cessa pour ainsi dire pas d'augmenter jusqu'en 1900, et ce n'est qu'à partir du début de ce siècle, et plus particulièrement depuis la guerre de 1914-1918, avec son épouvantable saignée de cent et quelques morts, qu'elle connut une décroissance vertigineuse. Nous éliminerons d'abord le chiffre de 3330 habitants donné par l'annuaire du Département du Cher de l'an XII (1803-1804) que nous considérons comme une erreur de typographie, et nous allons donner les chiffres de population aux différents recensements.

POPULATION DE MENETOU					
1821 :	2178 hab.	1866 :	2546 hab.	1906 :	2390 hab.
1820 :	2230 hab.	1872 :	2577 hab.	1911 :	2346 hab.
1831 :	2497 hab.	1876 :	2552 hab.	1921 :	1825 hab.
1836 :	2478 hab.	1881 :	2526 hab.	1926 :	1752 hab.
1841 :	2451 hab.	1886 :	2620 hab.	1931 :	1573 hab.
1846 :	2518 hab.	1891 :	2575 hab.	1936 :	1514 hab.
1851 :	1571 hab.	1896 :	2609 hab.	1946 :	1456 hab.
1856 :	2584 hab.	1901 :	2454 hab.	1954 :	1319 hab.
1861 :	2603 hab.	—		1962 :	1388 hab.

Par sa population, Menetou était une Commune importante au début du XIXème siècle. En 1821, avec 2178 habitants, elle se classait la 12ème du Département, n'étant dépassée que par Bourges (18190), Vierzon (7091), Saint-Amand (5948), Dun-le-Roi (3282), Sancerre (3102), Henrichemont (2987), Mehun (2949), Graçay (2580), Aubigny (2564), Ivoy-le-Pré (2487), et Château-meillant (2402).

En 1861, avec 2603 habitants, elle devient la 19ème, se laissant distancer en plus par Châteauneuf (3005), La Guerche (3886), Herry (2651), Lignières (2821), Saint-Florent (3173), Saint-Martin (2717) et Sancoins (3188).

En 1886, avec 2620 habitants, le maximum qu'elle ne dépassera jamais, elle reste 19ème, gagnée de vitesse par Massay (2649) et Nérondes (2687), mais ayant repris le pas sur Ivoy (2464) et Saint-Martin (2592).

En 1896, totalisant 2609 habitants, elle regagne la 15ème place et retourne à la 17ème en 1911 avec 2346 habitants. Enfin, au dernier recensement de 1954, elle doit se contenter de la 30ème place, ayant laissé passer devant elle : Brinon (1434), Avord (2007), Lunery (2506), Foëcy (1632), St-Doulchard (2582), Saint-Martin (1504), Saint-Satur (1518), Charenton (1511), Jouet (1629) et Préveranges (1345). Jetons maintenant un coup d'œil en arrière pour étudier un peu les mouvements

d'état-civil au XVIIIème siècle. De 1700 à 1750, pour une population qui ne dépassait certainement pas 2000 habitants, il y eut 5869 naissances, soit une moyenne de 115 par an. Malheureusement, l'énorme létalité infantile en fauchait un grand nombre dans les premiers mois de la vie. Pour être absolument précis, disons cependant que dans ce chiffre de 5869, sont incluses, un an sur deux, les naissances des Contrées de Vaux et d'Achères qui dépendaient, comme il a été dit plus haut, alternativement de Menetou et de Quantilly. Cette situation augmentait donc les chiffres de Menetou chaque année paire. Les décès n'étaient pas toujours inférieurs aux naissances, comme on va le voir par le tableau suivant de 1734 à 1765.

ANNÉES	BAPTÊMES	SÉPULTURES	MARIAGES
1734	123	84	22
1735	137	62	22
1736	133	89	13
1737	112	82	17
1738	140	133	13
1739	91	165	11
1740	121	142	20
1741	84	108	14
1742	114	93	28
1743	110	145	25
1744	141	101	23
1745	105	96	10
1746	140	161	13
1747	63	105	8
1748	73	86	11
1749	60	93	16
1750	74	115	13
1751	79	43	33
1752	85	51	9
1753	73	41	9
1754	80	69	24
1755	86	63	24
1756	86	73	21
1757	83	64	7
1758	94	53	21
1759	70	94	21
1760	97	87	23
1761	103	144	27
1762	102	137	28
1763	95	79	25
1764	102	72	23
1765	108	126	—

Disons, en passant, un mot de la terrible année 1709. En Novembre, on enterrait 5 à 6 personnes presque tous les jours :

Le 17 Novembre, il y eut 5 enterrements : (22 ans-6 ans-48 ans-60 ans-50 ans).

Le 19 Novembre, 5 enterrements : (11 ans-3 mois-8 jours-5 ans-5 semaines).

Le 20 Novembre, 5 enterrements : 70 ans-18 ans-60 ans-21 ans-9 mois

Le 26 Novembre, 6 enterrements : (5 ans-1 jour-27 ans-28 ans-2 ans 1/2-80 ans)

En tout, il y eut 212 décès, contre 106 baptêmes, juste le double. Voyons maintenant quels étaient les prénoms à la mode à cette époque. Sur les 5869 naissances de 1700 à 1750, il y eut 3033 garçons et 2836 filles.

Pour les garçons nous trouvons :	Gilles	1	Signalons des vieux prénoms fleurant le M. Age, la Renaissance.
Jean 685	Robert	1	Fiacre 46
Pierre 373	Chez les filles, nous avons compté :		Eustache 4
François 319	Marie 1178		Roch 4
Étienne 176	Jeanne 403		Barbe 3
Silvain 141	Catherine 295		Gaspard 3
Antoine 129	Anne 293		Servais 3
Claude 128	Madeleine 254		Annet 2
Jacques 116	Marguerite 239		Marcou 2
Louis 115	Françoise 113		Aimery 1
Par contre, seulement :	Et seulement :		Cyr 1
Paul 8	Thérèse 9		Jacquette 1
Georges 3	Geneviève 4		Marian 1
Raymond 2	Michelle 3		Perrette 1

1990 ANNEE DU RECENSEMENT

32ème RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION

Pour préparer l'avenir, tout le monde compte

Le Recensement : une photographie de la population.

Le 5 MARS 1990 débute le 32ème recensement de la population.

Le recensement a lieu tous les 7 ou 8 ans.

Recenser les habitants de la France, c'est d'abord les compter. C'est aussi connaître la structure par âge, les professions exercées, la formation reçue, les conditions de logement... C'est une photographie de chacune des 36.500 communes.

Une image du présent pour préparer l'avenir.

Pour chaque commune, le recensement est une base indispensable pour déterminer les besoins en écoles, crèches, maisons de retraite, routes, équipements culturels et sportifs, etc...

Le recensement est obligatoire.

Toute personne résidant en France doit être recensée.

Les réponses sont strictement confidentielles et seront traitées de façon anonyme.

La réussite du recensement dépend de chacun de nous.

Chacun de nous compte. A partir du 5 Mars, un agent recenseur, envoyé par la Mairie, rendra visite à chaque foyer. Il sera muni d'une carte officielle, signée du Maire.

Il distribuera des imprimés à remplir : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant dans un même foyer.

De l'exactitude des réponses de chacun dépendra la qualité du recensement.

Les premiers résultats du recensement seront connus dès le mois de Juillet.

Les agents recenseurs de notre commune sont :

- Madame VATTIAIRE Ginette,
- Madame LOPEZ Yvette,
- Mademoiselle BARDY Marie-Christine.

INFORMATIONS SUR LE MILLE-CLUB ET SON NOUVEAU BUREAU

Le Mille-Club fut construit en 1971 avec des subventions d'Etat.

Son but est de réunir des jeunes filles et des jeunes garçons de notre ville désireux de créer et d'animer des ateliers aux groupes sportifs, culturels, artistiques et jeux extérieurs.

Suite à plusieurs rixes et à une intervention de la gendarmerie, le Maire décida la fermeture de ces locaux courant avril.

En réunion le 05 mai 1989, le Conseil confirme cette décision pour plusieurs mois et fixe une première réunion de commission afin de réorienter et de diversifier les activités. Lors de cette dernière, nous constatons, en visitant le Mille-Club, que des travaux de remise en état sont indispensables et qu'une règle de bon usage de respect des lieux est indispensable.

Deux réunions au Foyer-Logements furent nécessaires pour concilier tous les points de vue des jeunes et après une présentation de la règle intérieure discutée et rédigée par la commission, nous passons à l'élection du nouveau président.

Au troisième tour de scrutin, Monsieur PEZARD Philippe est élu président, il présente Mademoiselle RAIMBAULT Carole comme secrétaire et Monsieur ORDAS Laurent comme trésorier, qui sont ratifiés par un vote.

Les remises en état de la plomberie et de l'électricité ont été effectuées par les artisans de la commune. Les travaux de peinture seront effectués par les jeunes eux-mêmes.

Voici, la règle débattue par la commission et retenue pour être affichée dans le Mille-Club.

"Le Mille-Club accueille des jeunes filles et des jeunes gens désireux de vivre en bonne intelligence, de créer des ateliers artistiques, des activités de spectacles, de loisirs, de sports et jeux extérieurs.

Le Mille-Club est organisé autour d'un bureau :

- un président,
- une secrétaire,
- un trésorier,
- et des adjoints qui sont responsables des différentes activités.

Chaque activité a son responsable qui devient membre du bureau.

Le bureau est responsable de la bonne tenue du Mille-Club et de ses abords les plus proches. Il en répond devant le conseil municipal.

Chaque membre du Mille-Club devra s'acquitter d'une cotisation annuelle pour s'assurer et devra avoir une carte de membre.

Chacun doit avoir à coeur de tenir sa place, d'être en en bons termes avec les autres et de retenir le meilleur exemple. Il peut se servir librement des jeux, documents et matériels. Il doit toujours avoir à l'esprit que d'autres viendront après lui et qu'ils seront très heureux de trouver des lieux propres et en bon état.

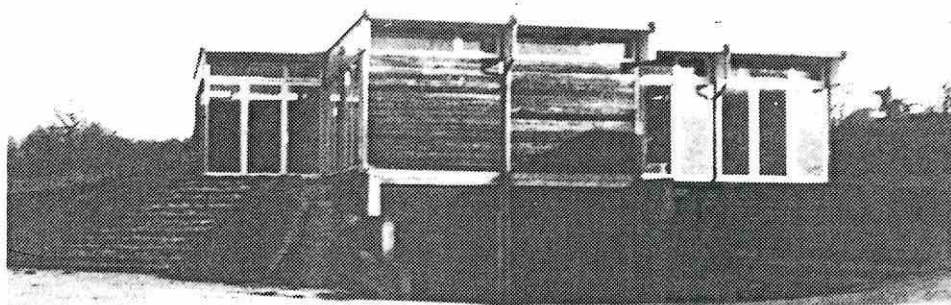
Les soirées dansantes ainsi que les boissons alcoolisées ne sont pas autorisées.

Les dérogations pour activités débordant des attributions du Mille-Club seront données par le conseil municipal après consultation de celui-ci.

Le ou les membres qui ne respecteront pas cette règle seront exclus du Mille-Club après réunion du bureau et d'un membre du conseil municipal.

Chacun prendra connaissance de cette règle lors de sa première admission au Club.

Cette règle a pour but d'inciter les membres du Mille-Club à avoir une bonne conduite et elle doit être appliquée de manière à suggérer des solutions fraternelles aux petites difficultés".



LES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE, AU PUBLIC, SONT LES SUIVANTS :

- DU LUNDI AU SAMEDI..... DE 9 H 00 À 12 H 00
- DU LUNDI AU VENDREDI..... DE 14 H 00 À 16 H 00

MONSIEUR LE MAIRE SE TIENT À LA DISPOSITION DES ADMINISTRES TOUS
LES JOURS À PARTIR DE 10 H 00 SUR RENDEZ-VOUS.

CHAQUE MERCREDI, UNE PERMANENCE EST ASSURÉE PAR LES ELUS AU SECRETA-
RIAT DE LA MAIRIE DE 18 H 30 À 20 H 00.

UN PROCHAIN BULLETIN SERA EDITÉ DANS LE COURANT DE L'ANNÉE AFIN DE
PRESENTER LES ASSOCIATIONS DE NOTRE COMMUNE.

DE CE FAIT, LES PRÉSIDENTS ET LES MEMBRES DE CES DERNIÈRES SONT
CORDIALEMENT INVITES À APPORTER LEURS IDEES POUR LA MISE EN OEUVRE
DE CETTE NOUVELLE EDITION.

MENETOU - SALON

SERVICES

MAIRIE.....	48.64.81.21
.....	48.64.80.70
GARDE CHAMPETRE.....	48.64.85.20
POMPIERS.....	18
GENDARMERIE.....	48.64.50.49
S.A.M.U.....	15
P.T.T.....	48.64.81.07
ÉCOLES PRIMAIRES.....	48.64.83.01
ÉCOLES MATERNELLES.....	48.64.84.63
PRÉSBYTERE.....	48.64.80.52
MÉDECINS : Dr MOREAU.....	48.64.83.72
Dr MUSI.....	48.64.84.56
PHARMACIE : M. VEYRET.....	48.64.81.11
INFIRMIÈRES :	
- Mme FACON Evelyne.....	48.64.80.86
- Mme CHOUCKROUN Josette.....	48.64.87.29
KINESITHÉRAPEUTE : M. MAURIES.....	48.64.81.38
ASSISTANTE SOCIALE : Mme GORDET.....	48.64.50.82
FOYER-LOGEMENTS.....	48.64.80.98
CABINET DENTAIRE : M. BISSONNIER.....	48.26.70.92
TAXI : M. RIBAudeau.....	48.64.83.62
GÎTES RURAUX :	
- M. GILBERT Paul.....	48.64.82.77
- M. MERCIER Maurice.....	48.64.80.78
- M. MITTERRAND Jean-Paul.....	48.64.59.30
CHAMBRES D'HÔTES :	
- M. JOUANNIN Louis.....	48.64.80.85
***** COMMERCES *****	
ÉPICERIES :	
- Mme CAILLAUD Marie-Rose.....	48.64.81.36
- M. JOUANNIN Gérard.....	48.64.81.35
BOUCHERIES :	
- M. GUILLAUMEAU Claude.....	48.64.81.10
- M. MAILLE Pascal.....	48.64.81.96
- M. TRIBALAT René.....	48.64.81.15
CHARCUTERIE :	
- M. LAPLANTINE Roland.....	48.64.80.26
BOULANGERIES - PATISSERIES :	
- M. BECCUAU Jacques.....	48.64.81.40
- M. POUPLARD Roger.....	48.64.80.79
CAFES - RESTAURANTS :	
- M. FONTAINE (Cheu l'Zib).....	48.64.81.20
- M. JOUGNEAU (Café du Parc).....	48.64.80.69
- M. GOGUE (Le Lion d'Or).....	48.64.81.12
- M. THIBAUT (Café seulement).....	48.64.80.29
- M. BOUVARD (Le Moulin à Vent).....	48.64.86.93
TABACS, JOURNAUX, RECETTE, LOTO	
- M. JOUANNIN Gérard.....	48.64.81.35
BANQUES :	
- Banque Hervet.....	48.64.82.61
- Crédit Agricole.....	48.64.81.41
- Chèques Postaux et Caisse	
Nationale d'Épargne.....	48.64.81.07

SPECIALITES ITALIENNES :

- Mme DISTASI.....48.64.85.59

DIVERS :

- SARL Fermière d'alimentation.....48.64.83.92

ASSURANCES :

- M. BRANCHU J.P. (M.G.A.).....48.64.80.84

- M. MILHIET J.P. (G.A.M.F.).....48.64.83.02

- Mme MILLET M. (SAMDA).....48.64.80.13

COOPERATIVES :

- AGRI-CHE.....48.64.80.91

- UNION DES COOPERATIVES.....48.64.81.23

- GAMM VERT.....48.64.81.23

GARAGES :

- M. LEGER Noël.....48.64.81.14

COIFFURES :

- Salon Marie-France.....48.64.80.17

- Mme JUTTIN Michèle.....48.64.88.38

DISTILLATEUR :

- M. THIBAUT Lucien.....48.64.83.57

FLEURS :

- M. RAFFETIN (Paysagiste).....48.64.80.22

- M. BLAIN Fernand.....48.64.81.73

***** ARTISANS *****

ELECTRICIENS :

- M. LEGER René.....48.64.81.31

- M. ROBIN Raymond.....48.64.80.27

MACONNERIE - CARRELAGE :

- M. VAULLERIN Jean-Claude.....48.64.84.72

- M. BLANCHARD Lucien.....48.64.81.53

- M. GAMARD Gérard.....48.64.83.49

- M. JUNCHAT Emmanuel.....48.64.84.29

MENUISERIES :

- M. BOIN Michel.....48.64.81.50

- M. JACQUET Jean-Marie.....48.64.80.02

- M. GIRARD Pierre.....48.64.85.58

- M. GREVERIE René.....48.64.86.06

DECORATION - ENSEIGNE :

- M. RIEGEL Claude.....48.64.81.83

COUVERTURE :

- M. LAUGERAT Jean.....48.64.81.19

PLOMBERIE - CHAUFFAGE :

- M. JOLIVET François.....48.64.81.81

- M. MITTERRAND Jean-Paul.....48.64.59.30

CHARPENTES METALLIQUES - FERRONNERIE

- M. RAIMBAULT Daniel.....48.64.80.05

POTERIES :

- M. HRDY Bruno.....48.64.59.29

- M. BROSSARD Gérard.....48.64.85.34

CLOISONS MOBILES :

- M. D'ANDREA Serge.....48.64.83.46

MECANIQUE GENERALE :

- M. BOUTARD André.....48.64.81.88